

La déclaration préalable lue par notre organisation syndicale ne semble pas interpellier les élus(e)s politiques, certainement occupés par ailleurs, car aucune réponse n'est donnée notamment sur les 10% de réfaction, imposée par l'Etat, sur le salaire des agents en cas de maladie ordinaire (*la CGT-CRN a écrit un courrier au Président Morin, le 12 mars 2025, lui demandant que la collectivité régionale prenne en charge ces 10%, dans le cadre de la libre administration des collectivités locales. Ce courrier est sans réponse à ce jour...*).

A chaque intervention de la CGT suscitant le débat ou une réponse aux questions de fond posées, l'administration ne répond pas, ou pas clairement.

Sur les inquiétudes évoquées, pourtant légitimes des salariés (exemples : le déploiement de l'IA dans notre collectivité et dans la société, l'action sociale, la charte managériale pour les sites administratifs, les astreintes, l'accueil des apprenties, les réorganisations des services, ect...), nous assistons à un exercice de condescendance bureaucratique et d'autosatisfaction.

La CGT se heurte au syndrome de la « bien-pensante ».

Il semblerait que l'administration convoque le CST uniquement pour répondre à une obligation réglementaire imposée par la loi. Une formalité en quelque sorte.

Mais, force est de constater que l'exercice de la démocratie lui est pénible.

Heureusement que les portables et autres tablettes numériques existent, car l'ennui risquerait de gâcher un temps sacré...

Voilà en quelques lignes l'atmosphère qui règne dans nos CST régionaux.

Voilà en substance la considération qui est donnée aux agents au travers de leurs élus(e)s du personnel.